

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS: Un an, Saumur, 18 fr. c. Poste, 24 fr. 3 c.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 8 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

Table with 2 columns: Time and Service type. Rows include 3 heures 03 minutes du matin, 8 heures 35 minutes du matin, 9 heures 50 minutes du matin, 12 heures 38 minutes du midi, 4 heures 44 minutes du soir, 7 heures 22 minutes du soir, 9 heures du soir.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

Table with 2 columns: Time and Service type. Rows include 3 heures 03 minutes du matin, 8 heures 35 minutes du matin, 9 heures 50 minutes du matin, 12 heures 38 minutes du midi, 4 heures 44 minutes du soir, 7 heures 22 minutes du soir, 9 heures du soir.

PRIX DES INSERTIONS:

Table with 2 columns: Type of insertion and Price. Rows include Dans les annonces, Dans les réclames, Dans les faits divers, Dans toute autre partie du journal.

On s'abonne à SAUMUR, au BUREAU du JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, Libraires.

Chronique Politique.

LES INTERPELLATIONS.

Le Corps-Législatif aborde la question économique.

Les demandes d'interpellation qui s'y rapportent sont au nombre de quatre:

- 1° Celle de M. Jules Brame, tendant à la dénonciation immédiate du traité de commerce entre la France et l'Angleterre; 2° Celle de M. de Cazelles, qui requiert une enquête parlementaire; 3° Celle de M. Keller, sur la nécessité de rapporter le décret du 10 janvier, relatif à l'admission temporaire des colons; 4° Celle de M. Dupuy de Lôme, sur le décret de la même date, relatif aux admissions temporaires des fontes, fers et autres métaux.

L'honorable M. Louvetse trouve en outre en présence de trois autres interpellations qui touchent aux affaires de son département:

- Celle de M. Desseaux sur la législation qui régit la marine marchande depuis 1866; Celle de M. le baron de Mackau sur les voies de communication; Celle de M. Mony sur les travaux publics. Deux interpellations, politiques émanées de la gauche sont également à l'ordre du jour de la Chambre: la première, sur les candidatures officielles; la seconde, sur la ligne politique que le gouvernement entend suivre dans l'administration des affaires intérieures.

Vient enfin, pour clore la liste, l'interpellation de M. Le Hon sur les affaires de l'Algérie.

Selon toute probabilité, la semaine entière sera occupée par ces divers débats.

Nous extrayons le passage suivant d'une déclaration adressée à la chambre de commerce de Nantes par 31 armateurs et capitaines:

Tous les ports français adressent en ce moment au ministre du commerce leurs vœux ardents pour appeler la sérieuse et prompt attention du gouvernement de l'Empereur sur ceux de nos règlements administratifs qui entravent encore sans utilité réelle nos navires, marchands, tandis que ceux des nations contre lesquelles le libre échange ou l'assimilation des pavillons nous oblige à lutter en sont débarrassées depuis longtemps.

L'agence Havas publie la dépêche suivante: Rome, 16 janvier. Il est inexact que l'évêque de Châlons ait quitté Rome.

Plus de trois cents Pères ont déjà refusé de signer la pétition en faveur de l'opportunité de définir l'infailibilité personnelle, et plusieurs autres ont donné une réponse dilatoire. D'ailleurs, le parti contraire à la définition de l'infailibilité a résolu de présenter une contre-pétition, si la question était déférée au concile. On compte déjà sur un nombre d'adhésions très-largement suffisant pour empêcher la pétition de réunir l'unanimité morale.

L'Univers, de son côté, a reçu cette autre dépêche, à la date du 15 janvier: La demande pour introduire la grande question a reçu plus de 400 signatures. Divers chiffres circulent. Il est certain que le chiffre de 400 est dépassé.

BRUITS POLITIQUES ET PARLEMENTAIRES.

A la séance de lundi, séance solennelle, M. le président agite sa sonnette avec une gravité qui ne lui est pas habituelle.

L'ordre du jour, dit-il, appelle la discussion d'une demande en autorisation de poursuites contre M. Rochefort.

Un profond silence s'établit tout aussitôt. M. Estancelin monte à la tribune et propose un ordre du jour motivé.

M. Emile Ollivier repousse l'ordre du jour motivé. L'honorable garde des sceaux à la voix plus faible que de coutume.

Sa déclaration est très-applaudie.

La parole est à M. Ernest Picard; mais M. Rochefort demande à dire quelques mots, avant que la discussion s'engage.

On s'attendait à des violences de langage; l'ex-chroniqueur du Figaro s'est contenté de se servir de l'arme qui lui fut si longtemps familière, de l'ironie.

Désappointement général: M. Rochefort se rassied, sans avoir eu à essayer le moindre rappel à l'ordre.

Tiens, j'ai parlé comme les autres, s'est écrié, d'un air dépité, un spectateur des tribunes hautes.

M. Ernest Picard commença son discours d'une voix grave, nous dirions presque attristée. Il a, pour aujourd'hui, imposé silence à son esprit vif et gouailleur, à sa bonne humeur toujours en éveil; on voit qu'il a, au plus haut point, le sentiment de la gravité des circonstances dans lesquelles il parle.

La Chambre l'écoute avec une grande attention. Et c'est justice.

Le député de la huitième circonscription de la Seine se lève à son tour et se met à déclamer le récit de Thérémène, avec des roulements d'yeux, des roulements d'err, des gestes solennels et des éclats de voix qui, malgré la gravité du sujet, font sourire ses auditeurs.

Seul, M. Belmontet, dont on connaît le goût pour le genre épique et tragique, est dans l'enchantement.

Ah! murmura-t-il à ses voisins, si M. Emmanuel Arago voulait bien réciter mes poèmes, quel succès j'aurais.

M. le garde des sceaux succède à M. Emmanuel Arago; naturellement, la voix de M. Emile Ollivier paraît plus faible par le contraste; on a même quelque peine à saisir ses premiers mots.

Un incident assez comique a marqué ce discours.

M. Emile Ollivier parlait de ceux qui meurent en doute le dévouement de l'armée.

A ces mots, vive interruption de M. Gambetta qui, dans l'emportement de sa protestation, assène sur la tête de son ami M. Tachard, assis au-dessous de lui, un formidable coup de poing.

M. Tachard est allé en toute hâte se faire mettre des compresses d'eau froide.

M. Emile Ollivier est remplacé à la tribune par M. Jules Simon, qui obtient un superbe succès de conversations particulières.

Du reste, inutile d'écouter: on ne saisit pas

PROUILLÉTON.

L'ENFANT TROUVÉ,

Par ÉTIENNE ÉNAULT.

DEUXIÈME PARTIE.

LE CAPITAINE D'ÉTAT-MAJOR.

(Suite.)

Tous les bras pesèrent à la fois sur les leviers du treuil; la corde s'y enroula rapidement, et Bruno reparut à l'orifice du puits.

Il était blême, frissonnant, atterré. Sa frayeur s'était communiquée à ses compagnons. Tous l'interrogeaient du regard, mais sans pouvoir articuler une parole.

Pourquoi cette frayeur? lui demanda le colonel. — Allons-nous-en! répondit Bruno encore tout tremblant. Cet endroit-ci est un endroit maudit!

Est-ce que le mécréant a déjà été emporté par le diable? reprit le père Cazeaux. — Non! il est là, et bien mort, j'en réponds... Mais devinez pourquoi il faisait tant le dégouté quand il a vu le trou d'où je sors?

Pourquoi? pourquoi? — Parce que le guesard savait que la place était déjà occupée, et qu'en y tombant il y trouverait un autre cadavre.

Un cadavre! — Ou plutôt une carcasse humaine... Arrivé au fond, je mis le pied sur un tas d'ossements qui ont craqué comme un fagot de vieilles bourrées. Ne sachant ce que c'était, j'ai tâté autour de moi, et mes doigts sont entrés dans des yeux vides. C'est alors que j'ai crié... Vous m'avez entendu... heureusement... Une minute de plus, je serais mort d'épouvante.

Voyez le scélérat! dit une voix; c'est une de ses anciennes victimes pour sûr... quelque malheureux qu'il aura assassiné jadis.

C'est égal, dit Bruno; m'est avis que tout ça n'est point naturel... Brrr! Allons-nous-en.

Il jeta son fusil sur son épaule et donna à ses camarades l'exemple de la retraite, exemple qui fut immédiatement suivi.

Bénédict et le père Cazeaux restèrent seuls. Après un instant de recueillement et de méditation:

Vous voyez que Dieu n'oublie pas, dit solennellement le colonel, et qu'aucun forfait ne demeure impuni!

Oui, Je m'incline et remercie le juge souverain. Les meurtriers de ma pauvre femme sont tous morts. Son ombre doit être satisfaite.

L'ombre de Sylvia aussi! murmura Bénédict. Ils remontrèrent à cheval et se mirent à galoper.

Bénédict et le père Cazeaux débouchèrent devant le lac de Grand-Lieu, entre Morsanges et Saint-Aignan. Ce paysage romantique et sévère avait eu à souffrir des dernières dévastations causées par la hache et la torche des républicains. La vaste nappe d'eau s'égayait un peu sous l'éclat d'un soleil printanier. Mille oiseaux voltigeaient çà et là, sur les arbres touffus et les buissons en fleurs épargnés par hasard. Ils chantaient à gorge déployée cette fanfare sonore et mélodieuse qui est la symphonie pacifique de la nature. Toute rajeunie et toute parée, la campagne semblait se réjouir de n'avoir plus à craindre la fureur des hommes, le sifflement des balles et le tonnerre du canon. L'âme idyllique et pastorale de l'ancien comté nantais renaissait souriante et suave, dégagée des enthousiasmes funestes qui avaient héroïquement troublé son repos et déterminé ses malheurs.

Le jeune colonel et le vieux sergent ralentirent l'allure de leurs chevaux; ils s'arrêtèrent même pour contempler le lac dont les petits flots onduleux étincelaient; puis ils se dirigèrent vers une ferme, dont les bâtiments se laissaient entrevoir à demi derrière un rideau de jeunes peupliers. Le chemin de cette ferme passait devant l'avenue du château. Soudain deux cris retentirent, deux personnes accoururent vers Bénédict et le

père Cazeaux: c'étaient Coquelicot et Muguette. De vives tendresses furent échangées entre ces braves cœurs qui s'aimaient si franchement.

Ne sortiez-vous pas du château quand vous nous avez aperçus? demanda Bénédict à Justine et à son mari?

Oui, répondit Muguette. Nous venions de l'inspecter pour la dernière fois. Tout est prêt, selon les ordres de M. Raoul. Les appartements et le parc sont en bon état et dignes de recevoir nos châtellains.

Vous convient-il d'y entrer avant d'aller à la ferme? reprit Coquelicot en s'adressant à Bénédict.

Non, mon ami, dit le colonel, qui voulait prendre le temps de se recueillir et qui se proposait d'ailleurs de parcourir seul le domaine seigneurial et les bords du lac. Si tu le permets, reprit-il, nous nous rendrons directement chez toi.

Je le permets d'autant plus volontiers, répartit Justin en riant, que le dîner y est prêt et que vous devez avoir faim.

Et puis M. Mathieu attend sans doute à la ferme, ajouta Justine. Il est prévenu que vous arrivez aujourd'hui. Hé! hé! hé!

Un quart d'heure plus tard, le colonel et le sergent, Coquelicot, Muguette et le père Mathieu étaient joyeusement réunis dans une vaste salle, meublée avec une

un traître mot de ce qu'il dit. Sans doute, M. Jules Simon aura trop parlé, la veille, au Cirque des Champs-Élysées, dans sa conférence sur le libre échange.

On lui tient compte de son zèle, mais c'est tout ce qu'on peut faire.

M. Jules Ferry veut parler à son tour; non pas qu'il en ait grande envie, mais ses électeurs l'exigent. Il ne peut faire autrement.

La Chambre, rassasiée d'éloquence, refuse de l'entendre.

M. Estancelin, à qui M. Thiers fait un signe de tête, déclare qu'il retire sa motion d'ordre du jour motivé, et que ceux qui l'ont signé s'abstiendront de voter.

Le sort en est jeté: la Chambre autorise les poursuites à une immense majorité.

*Nunc sub iudice lis est.*

A peine le résultat du scrutin est-il connu que M. Gambetta proteste contre la clôture de la discussion en termes véhéments, et qui montrent une fois de plus quelle souffrance cela est pour un orateur de préparer un discours et de ne pouvoir le placer.

M. Gambetta prendra sa revanche à la plus prochaine occasion: il le jure sur la tête de son ami Tachard.

#### LE DRAME D'AUTEUIL.

Le *Journal de Nice* contient des détails tout à fait inédits sur le drame d'Auteuil. Ces détails sont empruntés, paraît-il, à une lettre écrite à l'une de ses parentes par une personne qui touche de près à la maison du prince Pierre.

Nous en extrayons les passages suivants qui complètent la version du prince Pierre:

« Vous savez, sans doute, les précédents de l'affaire.

Le prince, dans une lettre à M. de La Rocca, s'était exprimé en termes excessivement énergiques sur le compte de certains démocrates corses; il faisait sans doute allusion, par là, aux rédacteurs de la *Revanche*, mais ne les nommait pas et ne nommait pas même leur journal.

Toutefois, samedi matin, la *Revanche* arrive avec le courrier de la Corse, et nous y lisons, sous la signature de M. Louis Tommasi, un article rempli d'expressions injurieuses, directement et nommément adressées au prince.

Il est aussitôt convenu qu'une provocation sera adressée, de sa part à M. Tommasi, par l'intermédiaire de MM. Paul de Cassagnac et de La Rocca.

La rencontre devait avoir lieu à Nice.

Tout paraissait donc parfaitement réglé: une querelle entre gens d'honneur se vidant par un duel et rien de plus.

Les choses en étaient là, lorsque, le soir

même la *Marseillaise* reproduisait l'article de la *Revanche* et intervenait directement, par des appréciations outrageantes, dans un débat auquel elle était absolument étrangère.

Tous nos amis ont été d'avis que le prince devait en demander raison à M. Rochefort; il s'en est suivi la lettre de provocation que vous avez pu lire dans tous les journaux et qui est partie, dans la journée de dimanche, à l'adresse de M. Rochefort.

La soirée du dimanche, rien; la matinée du lundi, rien non plus.

Vers une ou deux heures, après le déjeuner, le prince Pierre se trouvait avec la princesse son épouse, dans le salon, près du feu.

Il était en robe de chambre, parce qu'il souffrait beaucoup d'un gros rhume qui le tenait depuis plusieurs jours.

Nous nous attendions, d'un moment à l'autre, à avoir des nouvelles de M. Rochefort.

Le prince disait à sa femme:

— Je serais presque fâché qu'on vint aujourd'hui, car, dans l'état où me met ce rhume, ce n'est vraiment pas agréable.

Lorsqu'un domestique apporta à la princesse deux cartes. Elle parut aussitôt reconnaître ces noms pour les avoir vus figurer dans les journaux de l'extrême-gauche.

Le prince, s'apercevant du mouvement de sa femme, jeta un coup-d'œil sur les cartes et fit à la princesse un signe qui voulait dire:

— C'est cela, n'est-ce pas?

La princesse fit un signe affirmatif.

Alors le prince lui dit:

— Bonne l'ordre qu'on les fasse attendre ici, tandis que je vais m'habiller.

La princesse donna l'ordre d'introduire ces messieurs, et elle-même, elle se retira dans sa chambre, qui est située de l'autre côté de la salle de billard et de l'escalier de service.

Elle était là, avec les enfants, bien loin de se douter de la tournure qu'allait prendre cette entrevue, lorsqu'elle crut entendre une détonation, puis un bruit de voix dans l'escalier.

Elle crut que le prince avait été tué.

L'émotion l'empêchait de remuer et d'articuler une parole.

Tout-à-coup elle entend la voix de son mari, elle se rassure; elle va à lui, elle se jette dans ses bras; il la calme, et lui raconte aussitôt ce qui vient de se passer.

Lorsque, sortant de sa chambre, il est entré dans le salon, les deux personnes qui l'attendaient là ont marché vers lui en lui présentant une lettre.

Le prince s'était approché d'une fenêtre pour la lire; mais après avoir jeté les yeux seulement sur la signature, il dit:

— Ce n'est donc pas de M. Rochefort?

M. Victor s'est alors avancé vers lui et lui aurait dit d'un ton insolent:

— Lisez tout de même!

A cela le prince répondit, en froissant la lettre:

— C'est tout lui! Je me bats avec Rochefort, pas avec ses manœuvres!

A ces mots, M. Victor Noir lui donna un soufflet, tandis que M. Ulric de Fonvielle, qui se tenait un peu plus éloigné, le mettait en joue avec un revolver, afin, sans doute, de le tenir en respect et de l'empêcher de frapper à son tour son agresseur.

Sous le coup de cet outrage et de cette menace, le prince tira lui-même son revolver de sa poche et lâcha un coup sur le premier de ses adversaires.

Lundi matin, dès onze heures, l'instruction de la haute cour était reprise au Palais. Par suite de la citation de nouveaux témoins, l'information pourra se prolonger jusqu'à jeudi ou vendredi. Un plan, indiquant les pièces parcourues par MM. Noir et de Fonvielle, le salon où la scène sanglante eut lieu, la place des meubles, le trajet parcouru par M. Noir jusqu'à la porte cochère, a été commandé samedi à M. Archambault, architecte, qui a dû le livrer à M. d'Oms. Ce plan sera d'un grand secours pour faire préciser aux témoins leurs déclarations.

Pour les articles non signés: P. GODET.

#### Nouvelles Diverses.

On lit dans la *Gazette des Tribunaux*, sur la journée de lundi:

Ce soir, les boulevards présentent une certaine animation. Nous remarquons une grande affluence surtout sur le boulevard Montmartre et devant le passage de l'Opéra, à l'endroit où se tient ce qu'on appelle la *petite Bourse*.

Mais, là non plus, l'ordre n'est nullement menacé.

Vers onze heures, une bande composée en grande partie de jeunes gens et d'enfants, bientôt grossie d'une foule de curieux, a arraché une des lanternes rouges d'un omnibus et a parcouru une partie du faubourg; elle s'est arrêtée un instant devant les bureaux du journal le *Rappel*, en chantant la *Marseillaise*, les *Girondins* et en criant: « Vive Rochefort! »

Cette bande a été dispersée à coups de cannes par quelques chefs d'établissements et par les passants eux-mêmes.

A minuit, de fortes patrouilles de cavalerie ont parcouru les boulevards au pas, et des escouades de sergents de ville dispersent les rassemblements.

M. Raspail est atteint d'une pneumonie

double, affection très-grave à tout âge et surtout au sien. D'après le dernier bulletin, la maladie de M. Raspail s'aggrave et son état est à peu près désespéré.

Deux rédacteurs du *Gaulois* viennent d'être assez cruellement mystifiés par Troppmann.

C'est le *Gaulois* lui-même qui en fait part à ses lecteurs.

M. Henry Marsey, muni d'un plan et d'une lettre explicative du condamné, s'est rendu à Cernay en compagnie de M. d'Herbinville. Le but du voyage était la découverte du fameux portefeuille en cuir noir, enveloppé dans un mouchoir à carreaux rouges, qui est censé être au pied d'un tertre. Les rédacteurs du *Gaulois* ont exécuté eux-mêmes les fouilles, la pelle à la main.

Cette première tentative étant restée sans résultat, M. Marsey revient à Paris et, accompagné de M. Claude, chef de la police de sûreté, se rend à la Roquette pour interroger Troppmann.

Celui-ci soutient plus que jamais que le portefeuille est dans le tertre désigné sur le plan.

Mes complices habitent Mulhouse, ajouta-t-il, j'ai expliqué pourquoi à M. Lachaud je ne pouvais les désigner.

Eh bien, reprend M. Marsey, je repars ce soir, et demain une dépêche télégraphique fera savoir si vous avez dit vrai.

Les deux rédacteurs du *Gaulois* sont donc repartis, le bâton à la main et les bûches en bandoulière.

Le second voyage a été aussi infructueux que le premier.

M. Marsey en conclut que Troppmann a inventé la fable du portefeuille pour obtenir un sursis; qu'il n'y a pas, qu'il n'y a jamais eu de portefeuille enfoui, et, partant, de complices.

Nous trouvons dans l'*Eclair*, de Saint-Etienne, la singulière pièce suivante. Nous ne pouvons résister à l'envie de la mettre sous les yeux de nos lecteurs:

Lyon, le 9 janvier 1870.

Citoyen rédacteur,

Les citoyennes de la démocratie radicale comptent sur votre dévouement à la cause de l'avenir pour insérer dans vos colonnes un projet d'adresse qu'elles envoient aux citoyens Raspail et Rochefort.

Voici cette adresse:

Adresse aux citoyens Rochefort et Raspail.

Nous prions les citoyens Raspail et Rochefort, députés à l'Assemblée législative, de bien vouloir soumettre à la Chambre les sentiments et les protestations maternelles des citoyennes de la ville de Lyon.

Attendu que la loi sur l'armée permanente est une atteinte flagrante portée à la liberté

que raisonnée l'en détourne. Grave et pensif, li

acheva sa promenade, et entra à la ferme, où le souper l'attendait.

Au point du jour, il se leva, écrivit une lettre, mit sous enveloppe plusieurs papiers importants, et confia le tout à Justin.

Pour Mme de Flavigny, lui dit-il.

Après déjeuner, il fit ses adieux.

Ainsi, dit Muguette, vous n'attendez pas le retour de vos amis, les maîtres de Morsanges? Ils seront sans doute ici ce soir.

Je regrette de m'éloigner sans les avoir vus. Mais il est indispensable que je retourne au plus vite vers mon régiment.

Pourquoi repartez-vous, père Cazeaux? demanda Justin. Nous avons besoin à la ferme de votre expérience et de votre concours. Demeurez avec nous.

Je ne me sépare plus de mon colonel, répondit le vieux sergent. Le métier de soldat me plaît. Adieu.

M. Mathieu essaya, lui aussi, de retenir Bénédicte jusqu'au lendemain. Il n'insista pas voyant bien que c'était inutile. Puis les deux voyageurs monterent à cheval et prirent le galop pour dissimuler la vive émotion qu'ils ressentaient.

Le soir même, une berline s'arrêtait dans la cour du château de Morsanges. Trois personnes en descendaient:

élégance toute rustique, devant une table simplement dressée, mais abondamment servie. De vigoureux appétits, aiguës encore par la vive satisfaction du revoir, faisaient honneur au repas campagnard. Quand la faim fut apaisée, on causa. On s'entretint des affaires du temps, on se félicita de la pacification de l'Ouest, de la chute du règne de la Terreur, de la mort de Carrier. A ce propos, le père de Muguette raconta la fin terrible de Roch Duhoux, sans se douter de tout ce qu'il y avait de providentiel, de saisissant, dans le supplice de l'assassin de Sylvia.

Le repas terminé, on visita la ferme de Morsanges qui était grande et belle, et tenue avec un ordre parfait. Puis on se rendit à l'*Ermilage*, une ravissante chaumière, située dans un bouquet de bois, au milieu d'un petit jardin bien planté, ayant une perspective habilement ménagée sur le lac de Grand-Lieu. C'était là une libéralité offerte cordialement par le jeune comte de Flavigny et acceptée de même par M. Mathieu.

Ici, j'ai la solitude de la Gorge-aux-Loups, moins la tristesse, dit le vieux savant. J'espère y terminer ma vie, tranquille et souriant à Dieu.

Vers le soir, Bénédicte parvint à se soustraire aux prévenances affectueuses dont on l'entourait et à s'isoler durant quelques heures avec ses pensées et ses souvenirs. Il entra dans le château, comme il avait fait à l'époque

où les Mayençais, venus de Nantes, s'étaient enfoncés dans le Bocage. Il parcourut les appartements, qui, sur les indications de Raoul, avaient été restaurés avec soin et remeublés nouvellement. Aucun domestique ne s'y trouvait encore, ce qui permit au colonel d'aller et de venir sans craindre les regards curieux et indiscrets. Il revit avec émotion les grands portraits de famille devant lesquels il s'était recueilli quelques années auparavant. Aucun outrage ne les avait altérés; le séquestre avait été une protection pour eux. A plusieurs reprises il contempla le portrait de la comtesse et celui de Mlle de Flavigny. La sensation que leur vue produisit sur son âme fut profonde chaque fois, quoique les médaillons qu'il possédait et qu'il avait souvent admirés eussent habitué ses yeux au charme de ces physionomies si saines et si sympathiques. Quelques soupirs à demi-refoulés, soulevèrent sa mâle poitrine, et ses lèvres murmurèrent ineffablement ces mots:

A vous, chères et nobles femmes, mes tendresses les plus exaltées, mes plus sincères admirations. Un jour sans doute je tomberai sur quelque champ de bataille pour ne plus me relever. Alors mon dernier souffle rendra vos noms bien-aimés, et ma dernière pensée s'envolera vers vous.

Il reprit d'une voix qui faiblissait:

— Enfin, mon bon Raoul va épouser Blanche de Fla-

vigny. Ils ont depuis longtemps l'amour: ils auront bientôt le bonheur. Le ciel m'est témoin que je m'en réjouis. Et cependant — inconscience trop naturelle, hélas! — je suis heureux que le devoir m'empêche d'assister à leur union. Leur félicité, en se montrant à mes yeux, me rendrait peut-être jaloux malgré moi. J'aime! et mon cœur n'a pas l'héroïsme du renoncement et de la résignation.

Il détourna résolument le cours de ses pensées, et poursuivit en ces termes avec une sorte d'enthousiasme fier:

La destinée m'a été propice, Dieu en soit loué! J'ai pu à la fois me distinguer comme soldat et me dévouer comme fils. Paria de la vie, déshérité de l'honneur, je me suis fait une place dans l'estime et le respect de tous. J'avais juré d'être une preuve irréfutable que l'infamie ne se transmet pas, et ce serment, je l'ai tenu. C'est bien. Si jamais le secret de ma naissance se divulgue — et je crains que ce Roch Duhoux n'ait parlé — on n'aura pas du moins à rougir de moi!

Quand il sortit du château, il était calme; son âme s'était fortement retrempée dans la méditation. Durant quelques heures, il se promena seul au bord du lac. Arrivé devant un massif où il avait pénétré naguère et où il avait trouvé une croix dans l'herbe, il fut tenté de s'y introduire de nouveau, mais une répulsion plus instinc-

individuelle et qu'elle usurpe nos attributions de mères ;

Attendu qu'aux scrutins de mai, juin, novembre, nos fils, frères et amis ont proclamé, par leur vote, l'abolition radicale de l'armée permanente ;

Attendu que, si la France était menacée, nous serions les premiers à encourager nos fils, frères et amis à suivre l'exemple de leurs glorieux pères.

Déclarons, pour ces motifs, protester avec la plus grande énergie contre l'enrôlement de nos fils dans les armées permanentes, qui ne servent qu'à consolider des pouvoirs despotiques, incompatibles avec la civilisation moderne.

Pour la commission d'initiative :  
(Suivent 12 signatures féminines).

P. S. — Nous prions les citoyennes de tous les départements de bien vouloir appuyer notre manifeste par le plus grand nombre de signatures possibles, afin de montrer au despotisme que nous ne voulons plus, par notre faiblesse, exposer le fruit de nos alliances à ces boucheries d'hommes, et de lui apprendre aussi que nous sommes lassées d'être placées entre ces deux alternatives : d'avoir pour chefs de famille des hommes chétifs et souffrants ou des rebuts de casernes, que le joug militaire mène le plus souvent à l'abrutissement et à la débauche.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### VILLE DE SAUMUR.

Le Maire de la ville de Saumur porte à la connaissance de ses administrés que, très-incassamment, le massif du cimetière qui a servi aux inhumations pendant les années 1856, 1857, 1858 va être fouillé; il informe les familles que cet avis peut intéresser, et qui ne sont pas concessionnaires du terrain où sont inhumés leurs parents ou amis, d'avoir à acquiescer ce terrain, dans le plus bref délai, si elles veulent conserver les tombes et monuments funéraires élevés à la mémoire de personnes qui leur sont chères.

Hôtel-de-Ville, le 17 janvier 1870.

Le Conseiller municipal délégué,  
J. P<sup>re</sup> de Maire de Saumur,  
LECOY.

On écrit de Neuville, le 15 janvier, à l'Echo du Poitou :

Ce matin, une animation extraordinaire règne dans notre ville. On vient d'érouer à la maison de sûreté de la gendarmerie un individu qui se serait rendu coupable d'un crime qui rappelle, dans certains de ses détails, ceux commis par l'assassin de Pantin. Là encore la cupidité a armé le bras du meurtrier, la victime a trouvé la mort dans un piège qui lui a

été tendu, une fosse a été préparée à l'avance pour la recevoir; mais l'assassin, après l'avoir comblée, a pris des précautions pour la dissimuler à tous les regards en y plantant un noyer dont la présence devait expliquer pourquoi la terre avait été remuée en cet endroit.

Malgré cette précaution, le meurtrier est tombé entre les mains de la justice, et on attend l'arrivée des magistrats de Poitiers qui ont été immédiatement prévenus. A 2 heures, la justice arrive, l'assassin monte dans une voiture, accompagné de la gendarmerie; il a les mains enchaînées, il est affreusement pâle; c'est un homme d'une taille moyenne; il porte le costume de la campagne. On se dirige vers Villiers où il habite. — Une foule nombreuse suit le convoi, les uns à cheval, les autres en voiture. On ne s'arrête pas à Villiers. On va directement dans le champ où la victime a été enterrée. L'assassin marche en tête, et indique le chemin. — Ce champ est situé à 6 kilomètres environ de Villiers, sur la route de Vouzailles; il semble depuis longtemps avoir été abandonné par son propriétaire. A une de ses extrémités, on remarque une fosse fraîchement comblée. C'est là que gît le cadavre. A quelques pas se trouve un noyer d'une certaine grosseur, c'est celui qui a été planté sur la victime. On enlève avec précaution la terre et les pierres qui recouvrent la fosse, et on met bientôt à découvert une main, puis un bras; enfin le corps apparaît dans son entier.

A ce moment un long frisson parcourt l'assistance: le cadavre a la tête couverte par une blouse qui se trouve fixée au cou par une forte corde qui l'entoure. La corde descend sur la poitrine, fait le tour du corps, réunit les poignets qui sont solidement attachés, et va rejoindre les jambes qu'elle serre l'une contre l'autre. Les pieds sont nus. — Le cadavre ainsi garotté est déposé dans un cercueil que l'on a apporté. On le place sur une charrette et on le transporte à Villiers pour le mettre à la disposition de M. le docteur Bonnet, de Poitiers, et de M. le docteur Benoist, de Neuville, chargés de l'autopsie. A Villiers, l'affluence des curieux est énorme. Les habitants des campagnes voisines ont abandonné leurs travaux pour recueillir les moindres détails sur ce crime horrible, commis sur un vieillard qui était connu et estimé de tout le monde. L'autopsie est faite: la malheureuse victime a le crâne brisé dans plusieurs endroits. La mort a dû être presque instantanée.

La victime se nommait Sylvain René, il était âgé de 62 ans, il habitait seul une petite maison à quelques pas de son meurtrier. Attiré par lui dans sa maison, il aurait été frappé par lui à l'aide d'un pic.

Le meurtrier se nomme Vincent Rivière, il est âgé de 42 ans, il est marié et père de 2 enfants en bas âge; il habitait au bourg même de Villiers. Il avoue son crime. Après l'avoir commis il serait allé dans la maison de sa

victime pour la voler et il n'aurait trouvé qu'une somme d'un franc 40 c. dont il se serait emparé. Si l'on en croit la rumeur publique, Sylvain devait posséder au moment de sa mort une somme assez importante qu'il aurait reçue peu de jours auparavant.

A ces détails l'Echo du Poitou ajoute ceux qui suivent :

L'assassin exerce la profession de peigneur de chanvre. C'est dans un endroit très-désert appelé la Dore, situé à 5 kilomètres de Villiers et près d'une vigne appartenant à Rivière que ce dernier avait enterré sa victime, sous un petit noyer qu'il avait planté sur la fosse.

D'après les déclarations de l'assassin, René qui était son voisin étant venu le voir, le 8 courant dans la soirée, était monté avec lui dans un grenier pour examiner de la graine de luzerne qu'il devait lui vendre. En descendant du grenier, l'échelle aurait glissé sous le poids de René, qui se serait fracassé la tête en tombant. Rivière alors l'aurait achevé en le frappant à la tête avec un pic; puis il l'aurait lié, garrotté et déposé sur sa charrette; il aurait pris ensuite dans la poche du cadavre la clef de sa maison, où il n'aurait pu trouver que 1 fr. 40 c.; le lendemain 9, à huit heures du matin, il aurait transporté le cadavre, caché sous de la paille dans sa charrette, à l'endroit où il a été découvert.

L'assassin a été écroué à la prison de Poitiers.

### VILLE DE SAUMUR.

#### AVIS ADMINISTRATIF.

Liste électorale. — Révision pour 1870.

Le Maire de la ville de Saumur informe ses administrés, qu'aux termes du décret réglementaire du 2 février 1852, l'administration municipale s'occupe, en ce moment, de la révision de la liste électorale.

En conséquence, le tableau de rectification sera affiché et déposé au secrétariat de la Mairie, ainsi que la liste électorale, pendant 20 jours, à partir du 15 janvier.

Pendant ce temps, c'est-à-dire du 15 janvier au 4 février, tout citoyen omis pourra réclamer son inscription, et tout électeur inscrit pourra réclamer la radiation de tout électeur indûment inscrit ou l'inscription de tout individu omis.

Le Maire rappelle que, passé le délai réglementaire (4 février), aucune inscription, autre que celles prononcées dans les délais légaux, soit par la commission municipale, soit par M. le juge-de-peace, ne pourra être faite sur la liste électorale, qui devra servir pour toutes les élections ultérieures jusqu'au 31 mars 1871. Il ne saurait donc trop insister auprès de ses administrés et notamment auprès de ceux qui n'auraient pas reçu de cartes aux dernières élec-

tions, pour les inviter à se présenter à la Mairie, afin de s'assurer s'ils sont portés sur la liste. Dans le cas contraire, ils pourraient s'en prendre qu'à leur négligence, pour leur défaut d'inscription.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 20 décembre 1869.

Le Conseiller municipal délégué,  
J. P<sup>re</sup> de Maire de Saumur,  
LECOY.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODERT.

## Dernières Nouvelles.

Paris, 19 janvier. — Dans la journée d'hier la tranquillité la plus complète a régné à Paris.

Troppmann s'est levé la nuit dernière pour écrire à sa famille.

Les clameurs de la foule, à l'extérieur, lui avaient fait comprendre que le moment était venu.

Il a été prévenu à six heures et demie que tout était fini pour lui. Il a répondu: « Je suis prêt. »

Il a eu seulement ensuite deux moments qui semblaient annoncer qu'il allait faiblir; le premier, lorsqu'il a senti le froid des ciseaux, le second, quand il a vu l'échafaud; mais il s'est vite remis et a gravi seul les marches pour arriver à la plate-forme.

Après avoir quitté la prison, il n'a pas proféré une seule parole.

La Marseillaise confirme le bruit d'après lequel l'affaire de M. Henri Rochefort passera samedi.

Le courrier de Paris a complètement manqué à Saumur ce matin. On nous fait espérer que nous le recevrons dans la journée.

Pour dernières nouvelles: P. GODERT.

### ETAT-CIVIL du 15 au 31 décembre 1869.

#### NAISSANCES.

Sexe masculin, 9.  
— féminin, 6. — Total, 15.

#### MARIAGES.

28, Louis Bécharel, employé à l'usine à gaz, et Marie-Marthe-Hortense Mabileau, tous deux de Saumur.

30, Jacques Bouget, scieur de long, et Marianne Hubault, couturière, veuve Michel-Julien Fortier, tous deux de Saumur.

30, Victor-Jules Vallet, menuisier, et Louise Carré, couturière, tous deux de Saumur.

#### DÉCÈS.

15, Marie Davieau, journalière, 69 ans, veuve René Paris, rue de la Visitation; — Jacques Delanoue, ancien plâtrier, 74 ans, rue de la Montée-du-Fort; — Pierre Prevost, menuisier, 72 ans, à l'hospice; — 17, Pierre-Philippe Prokoski, marchand de cirage, rue de Fenet; — 18, Philibert Modin, journalier,

la comtesse, Blanche et Raoul.

Prévenu à temps de leur arrivée, M. Mathieu, Coquelicot et Muguette les reçurent au bas du perron. Les châtains ayant voulu reprendre sans bruit possession de leurs domaines, aucun paysan n'avait été averti, aucune fête préparée. Il n'y avait pas même un domestique au château, Mme de Flavigny ayant annoncé qu'elle organiserait, à son retour, le service de la maison.

A peine les maîtres de Morsanges eurent-ils mis pied à terre, que leurs regards se portèrent vivement autour d'eux.

Le colonel Bénédicte n'est donc pas ici? demanda la comtesse avec une visible anxiété.

— Il n'a séjourné que vingt-quatre heures parmi nous, répondit M. Mathieu. Ce matin, il s'est remis en route pour retourner à l'armée de Sambre-et-Meuse. Son congé de convalescence était à la veille d'expirer.

Un reflet de tristesse se répandit sur le visage de Mme de Flavigny, de Blanche et de Raoul. La comtesse étouffa un soupir, la jeune Vendéenne pâlit imperceptiblement, un sourire mélancolique effleura les lèvres du jeune comte, qui fixa sur sa belle cousine ses yeux doux et pénétrants.

Coquelicot s'acquitta de la commission dont l'avait chargé Bénédicte.

— Voici, madame la comtesse, dit-il, une lettre et

des papiers qui vous sont destinés.

Mme de Flavigny rompit le cachet et lut la lettre, qui était ainsi conçue :

« Madame,

« Une nécessité impérieuse m'oblige à rejoindre mon régiment sans avoir eu l'honneur de vous exprimer de vive voix ma sincère affection et mon profond respect. Je m'en sens le cœur tout attristé. Cependant je me console un peu en vous faisant remettre les pièces essentielles qui établissent votre radiation de la liste des émigrés, ainsi que la levée du séquestre mis sur vos biens et ceux de Mlle Blanche de Flavigny. Le succès de mes démarches est dû presque tout entier, je dois le dire, à la présence sous nos drapeaux de votre bien-aimé Raoul. C'est donc à lui, madame, que vous devez attribuer le mérite de votre rappel en France et la restitution de vos domaines. Le ministre apprécie à sa juste valeur la conduite et le courage de notre brillant officier.

« J'ignore quels sont vos projets d'avenir. Je suppose toutefois que, en présence de la pacification des esprits et du régime plein de modération auquel est soumise la Vendée, vous ne tarderez pas à unir votre cher fils à Mlle Blanche. Le mariage, en principe, me semble exclusif de l'état militaire. En outre, l'obligation pour Raoul de s'occuper de l'administration des vastes propriétés de votre famille ne saurait lui permettre de mener la vie

des camps. Qu'il donne donc sa démission en la motivant. Je me charge de l'appuyer de mon influence et de la faire accepter. J'espère, d'ailleurs, que la France va bientôt signer la paix avec la Hollande et la Prusse, qui ont à se repentir cruellement de nous avoir attaqués. Le ministre sera d'autant moins rigoureux en ce qui concerne les démissions.

« Et maintenant, madame, laissez-moi vous dire encore combien je me fais une douce gloire d'avoir pu vous être de quelque utilité au milieu des périls qui vous entouraient. Nous autres, soldats, nous sommes en même temps des hommes d'action et des rêveurs. Les loisirs de nos longues marches, de nos tristes bivouacs, nous portent aisément aux choses romanesques, et notre âme se complait parfois dans les spéculations idéales de l'impossible. Aussi m'est-il arrivé follement de me croire un des vôtres, le plus humble, le plus inaperçu. Avec quel enthousiasme contenu je prenais ma place à vos côtés! Avec quelle indicible gratitude je recevais les marques de votre familière tendresse! Il y a vraiment des sympathies irrésistibles! Tout mon cœur palpait en songeant que des liens sacrés me rattachaient à vous. Rêve charmant! illusion chimérique, que dissipait bien vite le souffle impitoyable de la réalité! Si la destinée me réserve une fin rapide, la mort des combattants, tout ce que je demande à Dieu, c'est qu'il me

permette d'exhaler ma vie les yeux fixés sur le petit portefeuille, le bouquet de violettes et les deux médaillons que je tiens de vous, madame, et de mademoiselle Blanche de Flavigny.

« Recevez mes adieux, — mes derniers adieux peut-être! — et croyez à l'éternelle durée des sentiments dont votre souvenir me pénètre le cœur.

Colonel BÉNÉDICTE.

La comtesse avait essayé de lire la lettre tout haut; mais, dès les premières lignes, sa voix s'était altérée; ses yeux seuls achevèrent la lecture. En la terminant, elle détourna la tête: de grosses larmes ruisselaient sur ses joues. A cette vue, M. Mathieu, Coquelicot et Muguette, émus et discrets, s'éloignèrent sans bruit et sortirent du château. Alors Mme de Flavigny tendit silencieusement la lettre à son fils, qui la parcourut du regard, et, visiblement impressionné, la remit à sa cousine. Après l'avoir lue et relue, celle-ci s'approcha vivement de la comtesse et l'embrassa avec une caressante effusion. Ce fut tout: les lèvres se taiseaient, mais les âmes avaient parlé, et les plus tendres pensées, les vœux les plus ardents venaient de prendre leur essor vers l'héroïque colonel, ce mystérieux proscrit de la famille, qui s'exilait lui-même avec une si sévère abnégation.

(La suite au prochain numéro.)

65 ans, rue St-Nicolas; — Marie Champagny, journalière, 48 ans, épouse René Bigot, rue de Fenet; — 20, Hyacinthe Turpault, marchand de chevaux, 41 ans, rue St-Lazare; — 21, Joseph-Toussaint Le Roch, photographe, 44 ans, rue d'Orléans; — 23, Marie Hamelin, sans profession, 37 ans, épouse Vincent-Alexis Bigarré, rue l'Ermitage; — Adélaïde Placeau, lingère, 51 ans, veuve Joseph Touchet, rue Basse-S-Pierre; — Eugénie Lafond, chapeletière, 66 ans, veuve François Meschin, rue de Fenet; — 25, Ernest-Camille Guibert, 8 jours, rue Notre-Dame; — 26, Jean Mercier, cultivateur, 69 ans, à l'hospice; — 27, François-Alain Champion, journalier, 67 ans, de passage; — Eulalie-Joséphine Pinet, couturière, 57 ans, épouse Urbain Augereau, rue de la Fidélité; — 29, Jean Fillon, marchand de chiffons, 71 ans, à l'hospice; — François Pitois, commissionnaire, 66 ans, à l'hospice.

SALLE DE L'HOTEL-DE-VILLE.  
Vendredi 21 janvier, à 8 h. 1/2 du soir.  
Conférence de M. EMILE DESCHANEL: **Portraits physiologiques et littéraires.**  
Prix d'entrée: 2 fr. 50 c. par personne. — On trouve des billets, chez le concierge de l'Hôtel-de-Ville.

### EAU-DE-VIE VIELLE DE L'ANJOU.

M. DUBOIS, propriétaire à Varrains, informe le public que, depuis 1848 et 1849, il a toujours fabriqué de l'eau-de-vie de vin, et qu'il vient d'établir à Saumur, chez M. BOUCHARD-RAGUIN, épicer, rue du Portail-Louis, un

dépôt d'eau-de-vie de vingt ans de fûtaille ne laissant rien à désirer.

Pour se convaincre de la fluësse de l'arôme, il suffit d'en user dans une tasse à café.

M. Bouchard-Raguin s'est engagé par écrit à ne vendre aucune autre eau-de-vie que celle de M. Dubois.

Toute personne qui désirera des eaux-de-vie en fût pourra s'adresser directement à M. Dubois, à Varrains.

Prix, au litre (sans bouteille), 2 fr. 50.

Une concession sera faite à ceux qui prendront en fût. (12)

## OBLIGATIONS DE HONDURAS

**DOUBLE GARANTIE DE L'ÉTAT ET DU CHEMIN DE FER.**

Prix. — Le prix d'émission était de 225 fr., le prix de vente est de 225 fr., payables, 25 fr. comptant et 25 fr. de mois en mois.

Revenu fixe. — Intérêt de 20 fr. par an, exigible, 10 fr. le 1<sup>er</sup> mars et 10 fr. le 1<sup>er</sup> septembre.

Tirages. — Il y a deux tirages par an, l'un le 1<sup>er</sup> février, l'autre le 1<sup>er</sup> août; les numéros sortants sont remboursés à 300 fr.

Action de jouissance. — L'obligation, même après le capital remboursé, donne droit à une action dont le revenu annuel est estimé à 50 fr.

Une bonification de 2 p. 100 ou de 4 fr. 50 est faite à ceux qui paient l'obligation comptant. De plus, le coupon de 10 fr. du semestre

courant est payé de suite à l'acheteur. En sorte que le prix net de l'obligation ressort à 210 fr. 50, sans frais ni commission, contre livraison immédiate.

Pour 210 fr. 50, on a droit: 1<sup>o</sup> à 20 francs d'intérêt fixe, soit 9 1/2 pour 100; — 2<sup>o</sup> à une augmentation de capital de 90 fr. en une durée moyenne de moins de 9 années, par suite du remboursement à 300 fr., ce qui représente encore 10 fr. par an, soit 4 fr. 75 pour 100 en sus de l'intérêt; 3<sup>o</sup> et enfin, après le remboursement du capital, à un revenu probable et supplémentaire de 50 fr. par an.

Les à-compte payés ne donnent droit qu'à l'intérêt fixe de 20 fr. proportionnellement à leur importance.

Les obligations de Honduras sont admises à la cote officielle de la Bourse de Paris.

Le Journal officiel donne toujours le premier des nouvelles du Honduras.

S'ADRESSER: Pour l'achat, le paiement des coupons et l'envoi gratuit de la liste des tirages des obligations de Honduras.

A la Caisse de l'UNION DES ACTIONNAIRES, place Vendôme, n° 10, Paris. (558)

Aucune maladie ne résiste à la douce *Revalésière Du Barry*, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxion et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc

de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — La *Revalésière chocolatée* rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses: 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt: Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, Commoy, rue St-Jean, GONDBAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris. (439)

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

### BULLETIN FINANCIER (17 janvier).

Nous avons laissé la Bourse en pleine hausse, la semaine dernière; nous la retrouvons aujourd'hui en pleine baisse. Il serait inutile d'exposer les motifs de ce brusque changement. Les finances, les affaires ont besoin de calme, et, jusqu'ici, on n'est pas certain que l'ordre ne sera pas troublé. On ne peut pas dire qu'il y ait des inquiétudes vives; mais il y a des entraves, et cela suffit tout suspendre. Un peu de hausse aujourd'hui. Après s'être portée jusqu'à 73-52 1/2, la Rente ferme à 73-45.

J.-F. FORT.

BOURSE DU 18 JANVIER.

3 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 73 30.

4 1/2 p. 0/0 hausse 90 cent. — Fermé à 104 00.

BOURSE DU 19 JANVIER.

3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 73 15.

4 1/2 p. 0/0 baisse 1 fr. — Fermé à 103 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

## L'Écho Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

Suivant acte reçu par M. Henri LAUMONIER et son collègue, notaires à Saumur, le 11 janvier 1870, portant la mention suivante: « Enregistré à Saumur le 11 janvier 1870, folio 49, verso case 6, reçu cinq francs décime soixante-quinze centimes. (Signé) DELPECH. »

Messieurs Jean-Baptiste Lambert et Jacques Eugène Lambert, tous deux banquiers demeurant à Saumur.

Ont déclaré proroger pour neuf années consécutives, qui ont commencé à courir au 30 juin 1869, la société existant déjà entre eux sous la raison V. LAMBERT ET FILS, pour toutes opérations d'escompte et de banque.

Cette prorogation a été ainsi arrêtée sans aucune modification aux clauses de la société.

Conformément à la loi du 24 juillet 1867, une copie régulière de cet acte de prorogation a été déposée à chacun des greffes du Tribunal civil de Saumur et de la justice de paix du canton Sud de la même ville, le 19 janvier 1870. (25) Signé: LAUMONIER.

Etude de M. MORICEAU, huissier à Saumur.

### VENTE Par suite de saisie exécutoire.

Le dimanche 23 janvier courant, à midi, et jours suivants s'il y a lieu, il sera, par M. Plé, commissaire-priseur à Saumur, procédé à la vente publique aux enchères, au domicile des époux Lafuye, aubergistes, rue de Rouen, à Saumur, près la gare de Saumur, du mobilier saisi sur eux. Lequel mobilier consiste en ustensiles d'auberge, tables, tabourets, bouteilles vides, verres de différentes grandeurs, chaises, poêle en fonte avec ses tuyaux; plusieurs lits complets et presque neufs, chemises, draps, vêtements d'hommes et de femmes, fûtailles, etc.

On paiera comptant plus 5 centimes par franc. (26)

Etude de M. CLOUARD, notaire à Saumur.

### VENTE MOBILIERE

APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 23 janvier 1870, à midi, il sera procédé, par le ministère de M. Clouard, notaire à Saumur, en la demeure à St-Florent près Saumur du feu sieur Maurice Victor Launois, en son vivant vannier, à la vente aux enchères de divers meubles mobiliers, outils, linge, effets, vêtements et objets mobiliers dépendant de la succession dudit sieur Launois. On paiera comptant et cinq pour cent en sus. (27)

### MAISON A VENDRE

OU A LOUER.

Avec beau JARDIN, située au Pont-Fouchard, occupée par M. Gallard.

S'adresser à M. ROBINÉAU, notaire.

Etude de M. ROBINÉAU, notaire à Saumur, successeur de M. TOUCHALEAUME.

### A VENDRE

A L'AMIABLE.

UNE PETITE MAISON, avec jardin, située à Saumur, montée du Château, n° 2, en face la Retraite, occupée en ce moment par M. Gallard.

S'adresser, pour traiter, audit M. ROBINÉAU. (519)

Etude de M. LE BLAYE, notaire à Saumur.

### A LOUER

Pour le 24 juin prochain.

MAISON

Rue Cendrière, n° 3.

### A VENDRE

Une voiture de voyageur servant de break.

S'adresser au Bureau du Journal. (29)

### A VENDRE

OU A LOUER.

Pour la Saint-Jean 1870.

### UNE MAISON

Avec jardin et vignes.

Sise au Pont-Fouchard.

Occupée actuellement par M. Gouin, appartenant à M<sup>me</sup> veuve BONTERRIS. S'adresser, pour les renseignements, à M. YÉRON, au Pont-Fouchard, ou à M. NEVEU, ferblantier, rue du Portail-Louis. (561)

### MAISON, UNE PORTION

DE LA MAISON BERGE

A Saumur, place Saint-Pierre, occupée par M. Martin, ébéniste, et composée d'une boutique, de deux chambres, grenier, cave, etc.

S'adresser à M. CHEDEAU, avoué à Saumur. (4)

### A LOUER

pour la Saint-Jean 1870.

### UNE MAISON, propre au commerce,

située à Saumur, rue St-Jean n° 31.

S'adresser à M. LAMBOURG, propriétaire, quai de Limoges. (516)

### BONS ET FORTS COTRETS A VENDRE

Au prix de 64 fr. le cent, rendus à domicile.

S'adresser à M. POITOU-BERNARD, M<sup>re</sup> de bois, à Saint-Florent. (549)

### A CÉDER

DE SUITE.

### LE CAFÉ DU GAGNE-PETIT,

Situé rue de la Visitation.

Bonne clientèle. (29)

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine.

### UNE BOUTIQUE

CHAMBRE, CAVE ET GRENIER.

Située place Saint-Pierre.

S'adresser à M. BONNEAU, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 7. (29)

### A CÉDER

Pour cause de décès.

### LE CAFÉ DES ARTS,

Situé à LA PLECHE,

A l'angle des rues Bertrand, Toutain et Grand-Rue.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve RAGUENEAU, tenant le café, et à M. RAGUENEAU, cultivateur à St-Lambert. (7)

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine.

### UNE PORTION

DE LA MAISON BERGE

A Saumur, place Saint-Pierre, occupée par M. Martin, ébéniste, et composée d'une boutique, de deux chambres, grenier, cave, etc.

S'adresser à M. CHEDEAU, avoué à Saumur. (4)

### A LOUER

pour la Saint-Jean 1870.

### UNE MAISON, propre au commerce,

située à Saumur, rue St-Jean n° 31.

S'adresser à M. LAMBOURG, propriétaire, quai de Limoges. (516)

### PATÉS D'ALOUETTES.

M. GUINEAudeau, maître d'hôtel à Doué-la-Fontaine, a l'honneur de prévenir le public qu'il tient à sa disposition des patés d'alouettes aux foies gras truffés, depuis 5 fr. jusqu'à 20 fr.

Dépôt à Saumur, chez M<sup>me</sup> veuve ROBIN, place de l'Hôtel-de-Ville. (15)

### L'UNION DES ACTIONNAIRES

Le prix des abonnements pris pour un an au JOURNAL FINANCIER L'UNION DES ACTIONNAIRES (18<sup>e</sup>), Chaussée-d'Antin, transféré actuellement, place Vendôme, n° 10, paraissant DEUX FOIS PAR SEMAINE, les mardi et vendredi, est réduit à 5 FRANCS, sans distinction, pour Paris et les Départements. (432)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godel.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

LE CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ FAISANT FONCTIONS DE MAIRE.